



DIVORCE POUR FAUTE , VAS T ON NOUS OBLIGER A VENDRE LA MAISON

Par myriam2015, le 23/02/2015 à 21:08

bonjour

Je suis au debut d une demande de divorce pour faute que je demande car violence conjugale.

Nous avons un bien immobilier depuis 4 ans, et nous sommes sous contrat de separation de biens.

Je souhaite rester dans la maison (j y ai mis un apport mais pas détaillé lors du passage chez notaire et on est a 50/50).

Quand la decision de justice sera donné pour la maison ?

est ce qu on peut nous obliger a la vendre ??

EST CE QU IL Y AURA un delais et si on depasse ce delais, qu est ce qu on risque ?

est ce que mon conjoint peut se desolidarisé du compte joint apres la non conciliation, a t il le droit ?

est ce qu on peut obtenir le divorce et voir par la suite pour la maison avec mon conjoint si on peut la vendre ou si je peux racheter sa part.

nous souhaitons pas la vendre a perte, mais est ce que mon conjoint peut faire en sorte que je reprenne le credit seul ? comment faire aupres de la banque et notaire ? sachant que le credit est élevé , est ce qu on peut refuser que je reprenne le credit a mon nom. et aupres du notaire est ce que je peux justifier que c est moi qui est payé le reste.

est ce que je peux lui payer sa part apres quelques années.

comment ca se passe ?? merci d avance